



Harcelement moral et autre

Par **seba**, le **26/02/2009** à **19:50**

suite a un AT mon retour a la société etais tres difficile mon employeur me renvois sur un chantier que les transpores en commun ne desservent pas n ayant pas de vehicule perso les collegue mon deposer mais refuse de me redeposer (je pense que mon employeur les a contacter) rmon empoiyeur me precise que ils ne me doneurait pas de vehicule mais pour tants j avais un vehicule avant d erte en ATrns que j en deduit est qu ils veus me faire craquer pour que je demissionnerncar on ma confirmer en vers les collegue que se n est pas la premier fois qu il fais cela rnj aurais voulu savoir si le harcelement moral fonctionne dans se cas la ?rnet que doi je faire ?nrndesoler pour les faute et merci par avance de votre reponce et pour le site

Par **julius**, le **27/02/2009** à **08:23**

Bonjour,rnrnrnLe véhicule est il précisé dans votre contrat ?rnrnSinon , l'employeur vous doit les moyens d'exécuter votre contrat , donc dans votre cas de vous permettre d'aller sur votre chantier.rnrnUn courrier lui rappelant ses obligation (avec copie à la DDTEFP) serait peu être de bons alois.

Par **seba**, le **27/02/2009** à **20:17**

non malheureusement se n est pas stipuler sur le contrat rnhiers j ai essayer de y aller mais le couts réel du transpors me coute 21€ par jour et il ne me donne que 17 € de déplacementrndonc je suis aller au bureau et on a essayer de discuter sans succet rnet

aujourd'hui un collègue m'a ramené au chantier mais j'ai fait que du balayage avec l'expérience que j'ai eue. Apparemment, il a monté tous les collègues contre moi. Je l'ai su par un intérimaire qui m'a confirmé que personne ne me dépose à un bus. Je me suis senti très ridicule car j'ai l'expérience et le sens des responsabilités. Merci énormément de votre intérêt pour me répondre.